



Mot du préfet

LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : UN LONG PROCESSUS DE PLANIFICATION RÉGIONALE

La journée du 18 juin dernier constitue une date importante pour la MRC de Portneuf puisqu'elle correspond à l'adoption de la version de remplacement de son schéma d'aménagement et de développement de deuxième génération. Cette démarche de planification de notre territoire aura nécessité près de 15 ans de travail! Vous me direz que ça fait beaucoup et avec raison, mais cela mérite des explications.

Lors de la conception du premier schéma d'aménagement de 1982 à 1988, les services techniques de la MRC pouvaient consacrer la presque totalité de leurs efforts à sa conception étant donné que les mandats et les responsabilités de la MRC en matière d'aménagement du territoire étaient à l'époque assez limités. Dans le contexte de l'élaboration de la deuxième génération du schéma d'aménagement en 1994 et dans les années qui suivirent, cette situation s'est renversée et les efforts de la MRC furent consacrés à de nouvelles responsabilités et de nouveaux projets. La révision du schéma d'aménagement ne comptait maintenant que pour le quart de ses activités en aménagement du territoire. Ce qui ne nous a pas empêché d'adopter un premier projet de schéma d'aménagement révisé en 2001. Par la suite, les exigences gouvernementales et de nouvelles législations nous amenèrent à modifier et à bonifier le contenu de notre schéma d'aménagement comme par exemple l'élaboration d'un cadre de planification de la zone agricole. Ces éléments firent en sorte de repousser en 2005 l'adoption du second projet de schéma d'aménagement. Suite à la consultation publique, la MRC de Portneuf adoptait la version finale de son schéma d'aménagement et de développement le 24 janvier 2007. Conformément à la loi, le gouvernement nous transmettait à nouveau son avis sur son contenu et nous faisait part de nouvelles orientations et d'une soixantaine de nouvelles demandes dont entre autres la gestion de l'urbanisation à l'intérieur et à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. La MRC de Portneuf n'aura pris que 17 mois pour répondre à ces doléances. Maintenant, nous attendons l'entrée en vigueur de notre schéma d'aménagement et de développement par un avis ministériel.

Vous aurez constaté que cette démarche de planification territoriale est lourde et complexe. Beaucoup trop selon moi. Cette obligation de réviser le schéma d'aménagement et de développement à tous les 5 ans devra être revue et les mécanismes afférents devront être plus souples et mieux adaptés.

Michel Matte, préfet

Chroniques de la MRC

LA MRC DE PORTNEUF ADOPTE SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

C'est avec fierté que la MRC de Portneuf a adopté son schéma d'aménagement et de développement de deuxième génération. Ce document constitue par définition un instrument de planification de l'organisation physique du territoire portneuvois. Il vise à organiser notre territoire de façon fonctionnelle et à favoriser le développement social et économique de nos communautés locales. Ce schéma d'aménagement et de développement a comme objectif fondamental l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens. Cet effort d'actualisation de celui-ci constituait une nécessité considérant les attentes de la population, les nouveaux enjeux touchant notre territoire et les récentes politiques gouvernementales adoptées.

Dans ce sens, nous voulons que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf assure un environnement naturel et bâti de qualité tout en favorisant la mise en valeur de nos potentiels agricole, forestier, récréatif, touristique et culturel dans le respect des principes du développement durable.

Depuis l'adoption de la première version préliminaire du schéma d'aménagement et de développement en juin 2001, la MRC de Portneuf a procédé à des consultations auprès des municipalités locales, des instances gouvernementales et de la population en général. Nous pouvons affirmer que le contenu de ce

document tient compte des commentaires émis lors de ces consultations et qu'il respecte les aspirations des portneuvoises et des portneuvois à l'égard de leur milieu de vie.

Cette nouvelle génération de schéma d'aménagement s'inscrit dans une perspective de développement. Au cours des prochains mois, nous devons mettre les efforts nécessaires en vue de transposer les objectifs que nous nous sommes fixés en interventions et en projets concrets.

Depuis l'adoption du premier schéma d'aménagement en 1987, la MRC de Portneuf s'est transformée et a évolué. Sous l'égide de ce schéma d'aménagement et de développement de deuxième génération, l'avenir de notre région se présente, pour les prochaines décennies, tout aussi captivant et prospère.

En terminant, j'aimerais remercier toutes celles et tous ceux qui, au cours de ces années, ont consacré temps et efforts afin de concevoir ce schéma d'aménagement et de développement régional. Je pense ici au personnel du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, aux membres de la commission chargée de la consultation publique, aux représentantes et aux représentants du conseil de la MRC de Portneuf et à tous les intervenants de notre région qui ont cru dans cette démarche. Merci.

Michel Matte, préfet

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 16 juillet 2008 à 20h00.